

ASSEMBLÉE NATIONALE7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 801

AMENDEMENTprésenté par
M. Rodwell

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction assimile le décès par « aide à mourir » à une mort naturelle, ce qui est contestable. Par conséquent, cet amendement vise à supprimer cet alinéa.